



Société anonyme au capital social de 166 311,80 €
Siège social : 36, avenue de l'Europe
Immeuble l'Étendard Energy III
78140 Vélizy Villacoublay
504 937 905 RCS Versailles

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

- **RAPPORT DE GESTION**
- **COMPTES ANNUELS**
- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires de la Société et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RAPPORT DE GESTION _____ 6

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012 _____ 25

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2012) _____ 41

SOMMAIRE

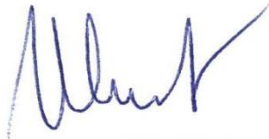
1	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012	5
2	RAPPORT DE GESTION	6
2.1	INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE	6
2.1.1	SITUATION DE LA SOCIETE	6
2.1.1.1	Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice	6
2.1.1.2	Financements obtenus	7
2.1.1.3	Acquisition d'immobilisations	7
2.1.1.4	Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	7
2.1.2	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	8
2.1.3	LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES	8
2.1.4	PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE	8
2.1.5	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	9
2.1.6	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
2.1.7	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	9
2.2	PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT	9
2.2.1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	10
2.2.2	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE	10
2.2.3	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	10
2.2.4	CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	10
2.2.5	INFORMATION SUR LES DIVIDENDES	11
2.2.6	INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	11
2.2.7	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	11
2.3	INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE	12
2.3.1	CONVENTIONS REGLEMENTEES	12
2.3.2	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE	12
2.3.2.1	Actions gratuites et stock-options	12
2.3.2.2	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	12
2.3.2.3	Liste des mandats exercés	13
2.3.2.4	Mandats des administrateurs	13
2.3.2.5	Mandat des Commissaires aux comptes	13
2.3.2.6	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	14
2.3.3	INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	14
2.3.3.1	Actionnariat	14
2.3.3.2	Actionnariat des salariés	14
2.3.3.3	Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	14
2.3.3.4	Titres donnant accès au capital social	14
2.3.3.5	Prises de participation et prises de contrôle	14
2.3.3.6	Tableau des délégations	15
	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	16
3	COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012	25
3.1	BILAN	25
3.2	COMPTE DE RESULTAT	27
4	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	29

4.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	29
4.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	29
4.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES	29
4.3.1	PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES	29
4.3.2	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	30
4.3.2.1	Frais de recherche appliquée et de développement	30
4.3.2.2	Immobilisations incorporelles	30
4.3.2.3	Immobilisations corporelles	30
4.3.2.4	Immobilisations financières	30
4.3.2.5	Créances et dettes	30
4.3.2.6	Disponibilités en euros	31
4.3.2.7	Instruments de trésorerie	31
4.3.2.8	Trésorerie et équivalent de trésorerie	31
4.3.2.9	Avances remboursables accordées par des organismes publics	31
4.3.2.10	Subventions d'exploitation	31
4.3.2.11	Indemnités de départ à la retraite	31
4.3.2.12	Charges de sous-traitance	31
4.3.2.13	Frais d'émission de capital	31
4.4	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	32
4.4.1	ETAT DES IMMOBILISATIONS	32
4.4.2	ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	33
4.4.3	ÉTAT DES PROVISIONS	33
4.4.4	ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	34
4.4.5	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	34
4.4.6	CAPITAL	34
4.4.6.1	Composition du capital social	34
4.4.6.2	Variation des capitaux propres	34
4.4.6.3	Bons de souscription d'actions	34
4.4.6.4	Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)	35
4.4.7	AUTRES DETAILS DU BILAN	35
4.4.7.1	Avances conditionnées	35
4.4.7.2	Produits à recevoir	35
4.4.7.3	Charges à payer	36
4.4.7.4	Charges et produits constatés d'avance	36
4.4.7.5	Informations concernant les entreprises liées	36
4.5	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	36
4.5.1	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	36
4.5.2	FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT	36
4.5.3	CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	37
4.5.4	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37
4.5.5	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	37
4.5.6	INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIETES LIEES	37
4.6	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	37
4.6.1	ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
4.6.1.1	Engagements donnés	37
4.6.1.2	Engagements reçus	38
4.6.1.3	Engagements en matière de pensions et retraites	38
4.6.2	AUTRES INFORMATIONS	39
4.6.2.1	Tableau de flux de trésorerie	39
4.6.2.2	Informations relatives aux dirigeants	40
4.6.2.3	Accroissements et allègements dette future d'impôt	40
4.6.2.4	Effectif moyen	40
4.6.2.5	Droit individuel à la formation	40

1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

Vélizy-Villacoublay, le 4 avril 2013

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires au cours de l'exercice écoulé, des résultats, de la situation financière de la société, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.



Marcello Conviti
Directeur Général de CARMAT

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE

2.1.1 SITUATION DE LA SOCIETE

L'activité de la Société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à très court terme.

La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

2.1.1.1 *Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice*

La Société poursuit ses activités de recherche et développement en accentuant ses efforts de mise en place de moyens et de sous-traitance en vue des essais cliniques prévus en 2013. Elle ne génère à ce stade aucun chiffre d'affaires et toutes ses ressources sont consacrées au projet de développement du cœur artificiel total.

Les achats et charges externes pour un montant de 16 467 584 euros sont stables en comparaison avec les dépenses de l'exercice précédent. Cette stabilité, conforme au budget, correspond premièrement à la fin des activités de recherche et développement pour la prothèse, deuxièmement à un maintien des activités de conception pour les éléments externes notamment ceux permettant le retour à domicile et troisièmement à une croissance des activités de validation des processus industriels dans la Société et chez ses sous-traitants. .

La fin des activités de conception de la prothèse s'illustre d'une part par le nombre d'assistants techniques travaillant sur site principalement dans les activités système et logiciel qui est passé de 56 à 44 et d'autre part par l'achèvement d'un certain nombre de travaux notamment la vérification et la validation du logiciel prothèse en configuration hôpital, les essais d'endurance des constituants et prothèses préalable aux essais cliniques de faisabilité et les compléments d'essais environnementaux.

Le développement des systèmes externes s'est poursuivi pour la configuration domicile en prenant en compte les retours d'expérience des essais réalisés sur la configuration hôpital, notamment dans la tenue aux environnements électromagnétiques.

Une action sur les processus industriels a été menée durant l'année 2012 et a mobilisé la Direction Industrielle et la Direction Qualité. L'enjeu est de pouvoir assurer la reproductibilité de la fabrication des différents sous-ensembles chez les sous-traitants et du montage au sein de Carmat. Il a été mis en place en collaboration avec les sous-traitants des contrôles renforcés à différents niveaux de la production de ces pièces ainsi qu'en interne au sein de la Société.

Au cours de l'exercice, 20 prothèses ont été fabriquées ou reconditionnées dans la salle blanche de CARMAT, puis utilisées pour les différents essais de validation.

Le nombre de salariés de la Société est en légère augmentation avec 42 personnes au 31 décembre 2012 ((dont 5 intérimaires sur des postes de production et d'achat), par rapport à 36 à la fin de l'exercice précédent (aucun intérimaire). Une embauche a été réalisée pour renforcer la Direction Qualité avec une expertise dans le contrôle de production et la microbiologie. Les salaires et charges sociales restent stables.

Au cours de l'exercice, les moyens industriels déjà en place ont été complétés par de nouveaux ou dupliqués. Ils ont été produits et mis en service pour la réalisation des essais de performance et d'endurance, des bancs de validation logicielle, des bancs d'usure des groupes motopompe et des bancs d'endurance de la prothèse. Ces derniers bancs ont fait l'objet d'améliorations.

La Société a également acheté de nouveaux moyens de mesure pour mener à bien la validation de la prothèse. Au total, les investissements corporels de l'année 2012 se sont élevés à 310 773 €.

Au cours de l'exercice, Carmat a obtenu le renouvellement des certifications ISO 13485:2003 et ISO 9001:2008 pour son système de management de la qualité, après un audit de l'organisme notifié DEKRA.

Un dossier intermédiaire faisant état de l'avancement des tests précliniques a été soumis à l'ANSM (anciennement AFSSAPS) le 26 juillet 2012. Il a été complété par notamment les dernières données d'endurance en décembre 2012.

D'autre part la Société a déposé une demande de prolongation de son avis favorable auprès du CPP (Comité de Protection des Personnes) le 9 novembre 2012, qui a accepté cette prolongation le 27 novembre 2012.

Sur le plan de la validation scientifique de ses technologies, une publication scientifique de la Société a été acceptée et publiée dans le « European Journal of Cardio-Thoracic Surgery » en juin 2012¹. Cette publication fait suite à la communication orale, effectuée par CARMAT en octobre 2011 au 25^{ème} congrès annuel de l'Association européenne de Chirurgie Cardio-Thoracique (EACTS) à Lisbonne concernant l'hémocompatibilité in-vitro des surfaces de la prothèse CARMAT en contact avec le sang (communiqué du 3 octobre 2011).

La Société a également participé en octobre 2012 au Symposium Franco-américain sur les Biotechnologies 2012 (FABS) à Nice et au prestigieux Techno Collège du 26^{ème} Congrès Annuel de l'Association européenne de Chirurgie Cardio-Thoracique (EACTS) à Barcelone.

Au niveau médical, trois équipes de chirurgiens issues de l'HEGP (Hôpital européen Georges Pompidou), du Centre Chirurgical Marie Lannelongue et de l'Hôpital Nord Laennec de Nantes ont réalisé plusieurs implantations ex-vivo de la prothèse Carmat de façon à optimiser le protocole chirurgical. De façon concomitante les formations sur animal se sont intensifiées puisque 11 essais ont été réalisés au cours de l'exercice 2012.

Le comité scientifique s'est par ailleurs réuni le 4 juillet 2012 dans les locaux de la Société sous la présidence du Professeur Alain Carpentier.

2.1.1.2 *Financements obtenus*

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à plusieurs augmentations de capital, par exercice de 308 BCE-2009-1 et 892 BCE-2009-2, d'un montant global de 1.200 euros pour le porter de 165.111,80 euros à 166.311,80 euros, par émission de 30 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire de 8 euros, soit avec une prime d'émission de 7,96 euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 52 625 318 euros à 52 864 118 euros.

La Société a en outre opté pour le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2012. La première option a été exercée au titre de l'année civile 2009 et renouvelée en 2010 et en 2011. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent à l'exercice 2012 a été comptabilisé pour 5 022 922 euros sur la ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat (détail en note 4.5.3 de l'annexe des comptes 2012) et figure sur la ligne « autres créances » du bilan.

La Société a bénéficié au cours de la période d'une subvention d'exploitation de 10 700 euros de l'Association Nationale pour la Recherche et la Technologie qui a été comptabilisée sur la ligne « Subventions d'exploitation » du compte de résultat.

2.1.1.3 *Acquisition d'immobilisations*

Les comptes de l'exercice font ressortir un montant total de 1 995 023 euros d'acquisition d'immobilisations. Ce montant est principalement constitué de :

- Immobilisations corporelles, pour un montant de 310 773 euros, correspondant principalement à l'acquisition de matériels et outillages industriels (bancs d'essai), à des travaux d'aménagement des locaux et à l'acquisition de matériels informatiques ;
- Immobilisations incorporelles, pour un montant de 204 993 euros, correspondant à l'acquisition de licences et logiciels informatiques ;

Les immobilisations financières ont peu varié sous l'effet net de l'acquisition de titres Carmat dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec BIL Finance réalisées pour un montant de 1 440 695 Euros et des cessions de titres à hauteur de 1 402 345 Euros sur la même période, le solde de l'augmentation du poste correspondant à de nouveaux dépôts de garantie pour les locaux.

2.1.1.4 *Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)*

La variation du BFR sur l'exercice s'élève à - 2 447 406 euros. Cette consommation de ressource a pour principale origine l'évolution de deux postes du bilan :

- La diminution du poste « Fournisseurs et comptes rattachés », d'un montant de 1 211 843 euros sur l'exercice. Cette diminution est la conséquence de la baisse du niveau de dépenses observée sur les derniers mois de l'exercice, à comparer au niveau de dépenses sur les derniers mois de l'exercice précédent, en raison de l'achèvement de la phase de conception ;
- L'augmentation du poste « Autres créances », d'un montant de 1 971 491 euros sur l'exercice, notamment constitué des éléments suivants :

¹ Jansen P, van Oeveren W, Capel A, Carpentier A. In vitro haemocompatibility of a novel bioprosthetic total artificial heart. Eur J Cardiothorac Surg. 2012 Jun;41(6):e166-72

Poste	Variation	Commentaire
Crédit d'Impôt Recherche	+ 2 457K euros	Variation entre le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice comptabilisé au 31 décembre 2012 (5 023K euros) et celui comptabilisé au 31 décembre 2011 (2 566K euros), lequel a été remboursé au cours de la période à hauteur de 2 558K euros.
TVA déductible	- 165K euros	Diminution de la TVA déductible corrélativement à la diminution de l'encours fournisseurs sur la période.
Crédit de TVA	- 348K euros	Différence entre les crédits remboursables à la clôture de l'exercice (357K euros) et ceux comptabilisés au 31 décembre 2011 (705K euros)

2.1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A notre connaissance il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 septembre 2012 sous le numéro R.12-044, et notamment pour la prochaine année, et sans que cette liste soit exhaustive, le risque d'échec ou de retard de développement du cœur artificiel total, le risque de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques et futurs, le risque lié à l'externalisation de la fabrication des composants du cœur artificiel total, le risque lié à l'approvisionnement, le risque relatif à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé, le risque lié à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant, le risque spécifique lié aux études précliniques et aux essais cliniques, le risque lié aux pertes prévisionnelles et le risque de ressources incertaines en capitaux et financements complémentaires.

Par ailleurs, le comité d'audit procède annuellement à une revue détaillée des facteurs de risque, qui sont le cas échéant, mis à jour dans chaque édition ou actualisation du document de référence de la Société.

2.1.3 LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Les dettes d'exploitation de la Société s'élèvent à 5 939 193 euros à la clôture de l'exercice et sont constituées de :

- 460 054 euros au titre des intérêts courus sur les avances remboursables reçues d'Oseo ;
- 5 326 771 euros de dettes d'exploitation, principalement constituées des dettes envers les fournisseurs (4 012 870 euros) ;
- 148 669 euros de dettes sur immobilisations.

La Société ne présente aucun endettement à long terme à l'exception des Avances remboursables conditionnées (avances Oseo remboursables en cas de succès du projet) classées en Autres fonds propres pour un montant de 3 743 141 euros au 31 décembre 2012.

Cet endettement est à apprécier au regard d'une trésorerie disponible de 11 134 438 euros au 31 décembre 2012 (notes 4.4.5 et 4.4.6 de l'annexe des comptes 2012).

2.1.4 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE

Se référer au paragraphe 2.1.7 Activités en matière de recherche et développement, pour les progrès réalisés en 2012.

Comme exposé dans le document de référence 2011 de la Société enregistré par l'AMF le 12 septembre 2012 sous le n° R.012-044 (se référer au paragraphe 6 Processus et stade de développement du projet de cœur artificiel bioprothétique CARMAT) l'ensemble des tests précliniques et des tests de validation a représenté un effort considérable pour la Société, ses partenaires et ses fournisseurs, durant l'exercice écoulé dans un contexte d'innovation totale, non seulement technologique, mais aussi réglementaire (pas de précédent en France) et industrielle (procédés et méthodes d'intégration nouveaux, pas de filière industrielle existante).

Certains tests se sont révélés consommateurs de prothèses. Dans certains cas, il n'a pas été possible de paralléliser certains essais, ou de réutiliser une même prothèse pour des essais successifs.

Ce besoin en prothèses de tests plus important a donné lieu à la production du double du nombre de prothèses initialement prévu pour les essais précliniques. Cette augmentation de charge considérable dans un contexte de mise en place d'un processus d'intégration novateur a entraîné des décalages de planning chez CARMAT comme chez ses partenaires et fournisseurs. De ce fait, un certain nombre de tests n'ont pu être effectués aux dates prévues dans le planning initial faute de prothèse disponible.

La séquence des tests doit impérativement être respectée, pour s'assurer notamment que toutes les prothèses sont

testées à la même définition de produit et au même niveau de validation, dans le respect des normes ISO et des exigences du marquage CE. Les tests d'endurance du système complet sont les derniers de cette séquence et leur démarrage a de ce fait subi l'accumulation des décalages de livraison de pièces et de sous-ensembles, de fabrication de prothèses supplémentaires et de finalisation des tests précédents. Les tests précliniques in-vitro (sur bancs d'essai) ont ainsi été achevés au 4^{ème} trimestre 2012.

2.1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour la prochaine année, la Société se consacre exclusivement au développement, à la mise au point et aux essais cliniques du cœur artificiel total.

Durant l'année 2013, la Société prévoit

- de réaliser les essais requis par les autorités réglementaires ;
- d'obtenir subséquemment une autorisation d'essai clinique ;
- de réaliser les premiers essais cliniques en vue du marquage CE pour une commercialisation du cœur artificiel au plus tôt en 2014.

La trésorerie de la Société ainsi que les subventions, avances remboursables et crédits d'impôt recherche prévus permettront à la Société d'assurer l'avancement de ses activités en 2013.

Le calendrier scientifique et réglementaire prévisionnel publié dans le document de référence 2011 de la Société, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 septembre 2012 sous le numéro R.12-044 est en cours de réexamen. Sa mise à jour fera l'objet d'une communication de la Société au public par un communiqué de presse.

2.1.6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice n'est susceptible d'altérer la présentation ou l'évaluation des comptes tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 février 2013.

2.1.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de la Société est entièrement consacrée à la recherche, au développement et à la mise au point d'un cœur artificiel total.

Les activités de recherche et développement de l'exercice se sont développées suivant quatre axes principaux :

- Qualité :
 - Validation des performances des sous-ensembles mécaniques, électroniques et connectique ;
 - Vérification et validation du logiciel de la prothèse (logiciel sécuritaire avec possibilité de récupération après défaillance) suivant la norme 62304 ;
 - Qualification de la de la console de suivi hospitalier et validation de son logiciel ;
 - Rapport d'analyse de risques du système complet et des sous-ensembles ;
 - Intensification des actions de contrôle chez les fournisseurs et dans la Société.
- Industrialisation :
 - Optimisation des processus de production de la prothèse pour assurer une meilleure reproductibilité, principalement chez les sous-traitants de la Société ;
 - Amélioration des processus et outillages de production de la Société ;
 - Mise en place d'une 2^{ème} source de production de groupes moto-pompe ;
 - Production ou reconditionnement de 20 prothèses pour les différents essais.
- Systèmes externes :
 - Élaboration des spécifications des parties externes du système dans la configuration à domicile ;
 - Développement (matériel et logiciels) de la console domicile.
- Préparation des essais cliniques :
 - Formation des équipes chirurgicales et expérimentation de court-terme sur l'animal (\leq 48 heures) ;
 - Compléments au dossier ANSM (essais de performance, d'environnement, d'endurance, biologiques, sur bancs d'essais et sur animaux ...).

2.2 PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément à la réglementation et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

2.2.1 RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Les produits d'exploitation de cet exercice se sont élevés au total à 17 989 euros, contre 6 101 753 euros pour l'exercice précédent. En l'absence de chiffre d'affaires, ils comprennent les subventions d'exploitation pour un montant de 10 500 euros et les reprises sur provisions pour un montant de 7 489 euros.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 22 403 502 euros, contre 22 192 807 euros pour l'exercice précédent, et comprennent notamment :

- les achats (autres que matières premières) et charges externes pour un montant de 16 467 584 euros contre 16 276 476 euros pour l'exercice précédent ;
- les impôts et taxes pour un montant de 135 111 euros contre 95 056 euros pour l'exercice précédent ;
- les traitements et salaires pour un montant de 3 089 888 euros contre 3 057 107 euros pour l'exercice précédent ;
- les charges sociales pour un montant de 1 093 916 euros contre 1 099 853 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 40 contre 35 pour l'exercice précédent, y inclus les périodes travaillées par 3 intérimaires en 2012, alors qu'aucun intérimaire n'avait été employé en 2011.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -22 385 513 euros, contre -16 091 054 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 110 099 euros, il s'établit à -22 275 415 euros contre -15 993 783 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 70 290 euros et du Crédit d'Impôt Recherche de -5 015 433 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde par une perte de -17 189 691 euros, contre une perte de -13 441 022 euros pour l'exercice précédent.

2.2.2 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le total du bilan s'élève à 19 696 896 euros, contre 37 426 083 euros pour l'exercice précédent.

La variation de l'actif du bilan est principalement la conséquence de la consommation de trésorerie sur l'exercice, mais également de la diminution des postes de l'actif immobilisé, qui s'élève à 2 266 763 Euros, contre 3 147 942 Euros pour l'exercice précédent. Les acquisitions d'immobilisations d'un montant de 1 995 023 Euros (voir § 1.1.3 ci-avant) ont été inférieures à la somme des cessions réalisées, pour un montant de 1 402 345 et de la dotation aux amortissements d'un montant de 1 473 858 Euros.

L'actif circulant s'élève à 17 430 133 euros au 31 décembre 2012, contre 34 278 141 euros à la clôture de l'exercice précédent. Ce montant est principalement constitué des autres créances pour un montant de 6 092 119 euros (correspondant principalement au crédit d'impôt recherche acquis au titre de 2012 pour 5 022 922 euros et à de la TVA récupérable pour 1 028 677 euros) et de la trésorerie et placements pour un montant de 11 134 438 euros (notes 4.5 et 4.6 de l'annexe des comptes 2012).

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'élève à -16 949 691 euros de sorte que ceux-ci ressortent à 9 941 228 euros au 31 décembre 2012, contre 26 890 919 euros à la clôture de l'exercice précédent. Cette diminution est détaillée en note 2.4.6.2 de l'annexe des comptes 2012.

Les autres fonds propres (avances remboursables Oseo) sont inchangés par rapport à l'exercice précédent, à 3 743 141 Euros au 31 décembre 2012.

Enfin, les dettes à la clôture de l'exercice 2012 s'élèvent à 5 939 193 euros, contre 6 756 362 euros à la clôture de l'exercice précédent.

2.2.3 PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés. Ces comptes font apparaître une perte nette de 17 189 691 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au poste Report à nouveau, dont le solde serait porté de -25 899 511 euros à -43 089 202 euros.

2.2.4 CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.2.5 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois derniers exercices.

2.2.6 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs :

Au 31 décembre 2012, les dettes envers les fournisseurs représentent un total de 1 292 637 euros, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif	4 012 870	4 992 835
Moins : postes fournisseurs débiteurs inscrits à l'actif du passif	(22 549)	(2 115)
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique	(2 697 684)	(2 940 092)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	148 669	380 547
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique	(148 669)	(371 397)
Soit	1 292 637	2 059 778

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après, sur la base des échéances négociées avec les fournisseurs :

	31/12/2012	31/12/2011
Échues (incluant les fournisseurs débiteurs)	(20 544)	12 900
Dettes échéant au 31 janvier	936 865	1 893 023
Dettes échéant au 29/28 février	376 316	147 397
Dettes échéant au après le 31 mars ⁽¹⁾	0	6 458

(1) Dettes correspondant à la facturation de retenues de garantie sur des immobilisations réceptionnées en 2010 et dont la date de paiement est contractuellement fixée au 30 septembre 2012.

2.2.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé ([Annexe 1](#)), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

2.3 INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

2.3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES (visées par l'article L225.38 du code de Commerce)

Le contrat de redevances conclu entre la Société, d'une part, et le Professeur Carpentier et Matra Défense, d'autre part, reste en vigueur mais n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2012.

2.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE

2.3.2.1 Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

2.3.2.2 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL	Cession	02/01/2012	1 468	148 451,21
TRUFFLE CAPITAL	Cession	10/01/2012	11 725	1 193 940,33
TRUFFLE CAPITAL	Cession	11/01/2012	3 500	362 195,40
TRUFFLE CAPITAL	Cession	12/01/2012	1 100	111 422,63
TRUFFLE CAPITAL	Cession	13/01/2012	1 350	141 768,49
TRUFFLE CAPITAL	Cession	16/01/2012	1 300	131 903,07
TRUFFLE CAPITAL	Cession	17/01/2012	600	61 086,00
TRUFFLE CAPITAL	Cession,	18/01/2012	1 400	142 046,80
TRUFFLE CAPITAL	Cession	19/01/2012	7 900	852 736,27
TRUFFLE CAPITAL	Cession	20/01/2012	2 700	300 450,87
TRUFFLE CAPITAL	Cession	23/01/2012	2 200	233 864,84
TRUFFLE CAPITAL	Cession	24/01/2012	1 200	121 368,60
TRUFFLE CAPITAL	Cession	24/01/2012	1 200	121 368,60
TRUFFLE CAPITAL	Cession	25/01/2012	300	10 107,46
TRUFFLE CAPITAL	Cession	30/01/2012	1 500	153 840,90
TRUFFLE CAPITAL	Cession	31/01/2012	754	76 241,92
TRUFFLE CAPITAL	Cession	01/02/2012	1 100	111 129,92
TRUFFLE CAPITAL	Cession	02/02/2012	750	75 411,90
TRUFFLE CAPITAL	Cession	03/02/2012	2 000	200 925,80
TRUFFLE CAPITAL	Cession	04/02/2012	2 150	222 514,68
TRUFFLE CAPITAL	Cession	07/02/2012	1 500	151 128,75
TRUFFLE CAPITAL	Cession	08/02/2012	750	75 960,52
TRUFFLE CAPITAL	Cession	09/02/2012	1 050	106 388,73
TRUFFLE CAPITAL	Cession	10/02/2012	220	22 056,89
TRUFFLE CAPITAL	Cession	13/02/2012	223	22 489,99
TRUFFLE CAPITAL	Cession	17/02/2012	2 300	232 995,06
TRUFFLE CAPITAL	Cession	20/02/2012	180	18 017,28
TRUFFLE CAPITAL	Cession	13/03/2012	1 337	162 256,85
TRUFFLE CAPITAL	Cession	14/03/2012	708	86 055,42

TRUFFLE CAPITAL	Cession	15/03/2012	21	2 524,75
TRUFFLE CAPITAL	Cession	16/03/2012	1 800	217 061,64
TRUFFLE CAPITAL	Cession	19/03/2012	8 500	1 054 283,05
TRUFFLE CAPITAL	Cession	20/03/2012	2 960	361 331,05
TRUFFLE CAPITAL	Cession	21/03/2012	1 600	194 065,44
TRUFFLE CAPITAL	Cession	23/03/2012	489	59 040,98
TRUFFLE CAPITAL	Cession	26/03/2012	4 626	566 714,14
TRUFFLE CAPITAL	Cession	27/03/2012	1 207	146 194,49
TRUFFLE CAPITAL	Cession	28/03/2012	809	98 099,74
TRUFFLE CAPITAL	Cession	29/03/2012	650	78 825,56
TRUFFLE CAPITAL	Cession	30/03/2012	1 000	121 136,50
TRUFFLE CAPITAL	Cession	03/04/2012	250	30 255,15
TRUFFLE CAPITAL	Cession	04/06/2012	2 218	247 741,28
TRUFFLE CAPITAL	Cession	05/06/2012	960	109 538,50
TRUFFLE CAPITAL	Cession	25/06/2012	2 480	274 392,55
TRUFFLE CAPITAL	Cession	26/06/2012	991	109 106,13
TRUFFLE CAPITAL	Cession	27/06/2012	1 238	136 615,78
TRUFFLE CAPITAL	Cession	28/06/2012	28	3 083,52
TRUFFLE CAPITAL	Cession	29/06/2012	854	93 957,08
TRUFFLE CAPITAL	Cession	02/07/2012	568	62 567,47
TRUFFLE CAPITAL	Cession	03/07/2012	963	106 038,82
TRUFFLE CAPITAL	Cession	04/07/2012	141	15 510,85

2.3.2.3 Liste des mandats exercés

En application de l'article L. 225-102-1, il est précisé en [Annexe 2](#) la liste des mandats exercés par les dirigeants de CARMAT dans d'autres sociétés.

2.3.2.4 Mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

(i) l'Assemblée Générale en date du 7 mai 2010 a nommé, en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Monsieur André-Michel Ballester
- Monsieur Jean-Claude Cadudal
- Monsieur le Professeur Alain Carpentier
- Monsieur Marcello Conviti
- Monsieur Michel Finance
- La société Truffle Capital, représentée par Monsieur Philippe Pouletty.

(ii) l'Assemblée Générale en date du 23 décembre 2010 a nommé, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six (6) ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Monsieur Henri Lachmann.

2.3.2.5 Mandat des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats :

- du Cabinet PriceWaterhouseCoopers, Commissaire aux comptes titulaire ;
- de Madame Lison Chouraki, Commissaire aux comptes titulaire ;
- de Monsieur Etienne Boris, Commissaire aux comptes suppléant ;
- de Madame Soulika Benzaquen, Commissaire aux comptes suppléant,

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.3.2.6 *Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive CE 2005/60)*

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que CARMAT, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que toute autre règlement ou législation nationales afférentes. Par ailleurs, CARMAT, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

2.3.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

2.3.3.1 *Actionnariat*

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2012 (après prise en compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites nominativement au profit d'un même bénéficiaire depuis au moins deux ans):

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
M. Alain CARPENTIER et l'association Alain CARPENTIER	663 583	1 327 166	15,96	19,17
MATRA DEFENSE	1 265 382	2 246 782	30,43	32,46
TRUFFLE CAPITAL	1 119 955	2 234 077	26,94	32,28
Total actionnaires historiques	3 048 920	5 808 025	73,33	83,91
Total actionnaires	4 157 795	6 921 375	100	100

2.3.3.2 *Actionnariat des salariés*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2012, les salariés et dirigeants détiennent 0,45 % du capital de la Société.

2.3.3.3 *Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions*

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 26 avril 2012 (4^{ème} résolution), la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de un an avec un prestataire de services financiers indépendant :

- achat de 13 379 actions au cours moyen de 107.68 euros
- vente de 13 514 actions au cours moyen de 108.96 euros

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 1 260 de ses propres actions, soit 0,03 % du capital social, acquises pour un prix de revient total de 155 879 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 70 290,43 euros (note 4.5.5 de l'annexe des comptes 2012).

2.3.3.4 *Titres donnant accès au capital social*

Nous vous indiquons ci-après en [Annexe 4](#) le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2012. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire 300 20 actions nouvelles (7,22 % du capital existant au 31 décembre 2012) dont 237 000 actions au prix unitaire de 8 euros, 56 500 actions au prix unitaire de 108,48 Euros et 6 700 actions au prix unitaire de 122 Euros.

2.3.3.5 *Prises de participation et prises de contrôle*

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société

n'a procédé à aucune prise de participation ni prise de contrôle au cours de l'exercice.

2.3.3.6 *Tableau des délégations*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en [Annexe 3](#), les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009 ⁽¹⁾	31/12/2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	166 312	165 112	153 114	86 250	
Nombre des actions ordinaires existantes	4 157 795	4 127 795	3 827 861	86 250	
Nombre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droit de souscription	300,200	297 550	324 375		
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-20 693 592	-14 443 285	-9 245 595	-5 200 345	
Impôt sur les bénéfices	- 5 015 433	-2 515 527	-2 750 499	-1 184 342	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 17 189 691	-13 441 022	-7 736 485	-4 722 004	
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-4,98	-2,89	-1,70	-46,56	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4,13	-3,26	-2,02	-54,75	
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40	35	26	20	
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 102 548	3 067 909	2 523 948	1 963 258	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 093 916	1 099 853	448 869	454 250	

(1) Premier exercice de 19 mois contre 12 mois pour les exercices suivants.

ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence
M. Jean-Claude Cadudal	1 ^{ère} nomination (sous forme de SA) : 7 mai 2010 Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Président du Conseil d'administration	- Président de KARDIOZIS SAS - Président de HOLDING INCUBRATRICE MEDICAL DEVICES - Président de EPYGON SAS	- Président Directeur Général de MATRA DEFENSE - Directeur des opérations internationales du Groupe EADS - Président de ZETAVACS SAS
Pr. Alain Carpentier	1 ^{ère} nomination (sous forme de SA) : 7 mai 2010 Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur	- Président honoraire de l'ACADÉMIE DES SCIENCES - Président du Conseil Scientifique de la FONDATION LEFOULON – DELALANDE, (Institut de France) - Membre du Conseil d'Administration de la FONDATION SINGER POLIGNAC - Administrateur de l'ASSOCIATION RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION ALAIN CARPENTIER (Fondation de France)	- Président de l'ACADEMIE DES SCIENCES
M. Marcello Conviti	1 ^{ère} nomination (sous forme de SA) : 7 mai 2010 Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur Directeur Général	Néant	- Administrateur d'EUCOMED - Administrateur EDWARDS LIFESCENCES ITALY - Senior Vice President Strategy and New Business Development EDWARDS LIFESCENCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence
<p>Truffle Capital représenté par Dr. Philippe Pouletty</p>	<p>1^{ère} nomination (sous forme de SA) : 7 mai 2010</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de DEINOVE SA (Philippe Pouletty) - Membre du Conseil de Surveillance d'INNATE PHARMA SA (Philippe Pouletty) - Directeur Général et Administrateur de TRUFFLE CAPITAL SAS - Président et Administrateur de SPLICOS SAS (Philippe Pouletty) - Gérant de NAKOSTECH SARL (Philippe Pouletty) - Administrateur de FRANCE BIOTECH (Association Loi 1901) - Administrateur de THERADIAG SA (Truffle Capital) - Administrateur de THERACLION SA (Truffle Capital) - Administrateur de NEOVACS SA (Truffle Capital) - Administrateur de VEXIM SA (Truffle Capital) - Administrateur de MYOPOWERS SA (Suisse) (Truffle Capital) - Administrateur de PHARNEXT SAS (Truffle Capital) - Administrateur de PLASMAPRIME SAS (Truffle Capital) - Administrateur de WITTYCELL SAS (Truffle Capital) - Administrateur de IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD (Royaume-Uni) (Truffle Capital) - Administrateur de SYMETIS (Suisse) (Truffle Capital) 	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général d'octobre 2009 à novembre 2010 de THERADIAG SA - Président du Conseil d'administration de novembre 2010 à mai 2012 de THERADIAG SA - Administrateur jusqu'en 2008 de CONJUCHEM BIOTECHNOLOGIES Inc. (Canada) - Administrateur jusqu'en 2007 de DRUGABUSE SCIENCES SAS - Président de 2001 à 2009 de FRANCE BIOTECH - Membre du Conseil de Surveillance de CYTOMICS SA jusqu'en décembre 2010 (en liquidation judiciaire)
<p>M. André-Michel Ballester</p>	<p>1^{ère} nomination (sous forme de SA) : 7 mai 2010</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amministratore Delegato (CEO) Sorin Spa – Milan (Italie) - Administrateur indépendant de MAUNA KEA TECHNOLOGIES SA - Administrateur indépendant PIXIUM VISION SA 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Indépendant NEXWAY SAS - Administrateur Indépendant IMI GmbH

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence
M. Michel Finance	<p>1^{ère} nomination (sous forme de SA) : 7 mai 2010</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de HOLDING INCUBATRICE BIOTECHNOLOGIE SA - Administrateur de NEOVACS SA - Directeur Général et administrateur de THERADIAG SA - Président de ZOPHIS SAS - Président de BIODINESIS SAS - Président de PRESTIZIA SAS - Administrateur de FRANCE BIOTECH (Association Loi de 1901) 	Néant
M. Henri Lachmann	<p>1^{ère} nomination (sous forme de SA) : 23 décembre 2010</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de SCHNEIDER ELECTRIC SA - Membre du Conseil de Surveillance de VIVENDI SA - Membre du Conseil de Surveillance de NORBERT DENTRESSANGLE SA - Président du Conseil d'administration du CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE (Association Loi de 1901) - Président de L'INSTITUT TELEMAQUE (Association Loi de 1901) - Administrateur de la FONDATION ENTREPRENDRE - Vice-président et trésorier de l'INSTITUT MONTAIGNE (Association Loi de 1901) 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance d'AXA - Administrateur d'AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE - Administrateur de diverses sociétés du Groupe SCHNEIDER ELECTRIC - Membre du CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de constater le nombre d'actions émises à la suite de l'exercice des Bons et apporter aux statuts les modifications nécessaires	8 juillet 2009			<p><i>Conseil d'administration du 8 mars 2012 :</i> Constataion de la réalisation d'une augmentation de capital de 166 € par émission de 4.150 actions par exercice de 166 BCE-2009-2</p> <p><i>Conseil d'administration du 27 juin 2012 :</i> Constataion de la réalisation d'une augmentation de capital de 298 € par émission 7.450 actions par exercice de 298 BCE-2009-2</p> <p><i>Conseil d'administration du 13 septembre 2012 :</i> Constataion de la réalisation d'une augmentation de capital de 70 € par émission 1.750 actions par exercice de 70 BCE-2009-2</p> <p><i>Conseil d'administration du 8 novembre 2012 :</i> Constataion de la réalisation d'une augmentation de capital de 301 € par émission 7.525 actions par exercice de 301 BCE-2009-2</p> <p><i>Conseil d'administration du 13 décembre 2012 :</i> Constataion de la réalisation d'une augmentation de capital de 308 € par émission 7.700 actions par exercice de 308 BCE-2009-1 Constataion de la réalisation d'une augmentation de capital de 105 € par émission 2.625 actions par exercice de 105 BCE-2009-2</p>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et offre au public</u>	28 avril 2011	26 mois Jusqu'au 28 juin 2013	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 € Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €	/
Délégations de compétence (suite)	Date de la délégation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	28 avril 2011	26 mois, Jusqu'au 28 juin 2013	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 € dont 11 068, 38 € déjà utilisés en 2011 Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €	/
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	28 avril 2011	26 mois Jusqu'au 28 juin 2013	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 €	/
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec <u>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u>	28 avril 2011	18 mois, Jusqu'au 28 octobre 2012	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 € Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €	/
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an	28 avril 2011	26 mois, Jusqu'au 28 juin 2013	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité (i) à 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 120 000 € Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €	/

Délégations de compétence (suite)	Date de la délégation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux cinq résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas</p>	<p>28 avril 2011</p>	<p>26 mois, Jusqu'au 28 juin 2013</p>	<p>Dans la limite de 15 % de l'émission initiale*</p>	
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec <u>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u></p>	<p>26 avril 2012</p>	<p>18 mois, Jusqu'au 26 octobre 2013</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 5 000 € dont 2 528 € déjà utilisés</p>	<p><i>Conseil d'administration du 27 juin 2012 :</i> Émission et attribution de 56.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise BCE-2012-1 donnant droit de souscrire à 56.500 actions au prix de 108,483403 euros par action, au profit du Directeur Général et de salariés.</p> <p><i>Conseil d'administration du 8 novembre 2012 :</i> Émission et attribution de 6.700 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise BCE-2012-2 donnant droit de souscrire à 6.700 actions au prix de 122,00279 euros par actions au profit de salariés.</p>

I. Les Bons de souscription d'actions

BSA-2009-1 (Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009, Troisième et Quatrième Résolutions du Conseil d'administration du 8 juillet 2009, Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale du 5 février 2010, Vingt Huitième et Trentième Délibérations du Conseil d'administration du 22 avril 2010, Sixième Résolution de l'Assemblée Générale du 22 avril 2010, Première Délibération du Conseil d'administration du 8 septembre 2011 et Sixième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012)

- 4.615 BSA-2009-1 donnant droit de souscrire à 115.375 actions, à raison de 25 actions par exercice d'1 BSA-2009-1, ont été émis ;
- sur les 4.615 BSA-2009-1 émis, 3.096 BSA-2009-1 ont été attribués dont 2.590 ont été souscrits et 506 ont été annulés ;
- au 31 décembre 2012, il reste un solde de 2.590 BSA-2009-1 pouvant être exercés ;
- les 2.590 BSA-2009-1 deviendront caducs au plus tard le 8 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BSA

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009-1 AG du 08/07/2009	4 615	2 590	2 025	0	0	2 590	08/07/19
Total BSA	4 615	2 590	2 025	0	0	2 590	

II. Les Bons de souscription de parts de Créateur d'Entreprise

1. BCE-2009-1 (Troisième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009, Première Résolution du Conseil d'administration du 8 juillet 2009 et Troisième Résolution du Conseil d'administration du 9 septembre 2009, Première Délibération du Conseil d'administration du 8 septembre 2011, Sixième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012, Conseil d'administration du 13 décembre 2012)

- 3.108 BCE-2009-1 donnant droit de souscrire à 77.700 actions, à raison de 25 actions par exercice d'1 BCE-2009-1, ont été émis ;
- sur les 3.108 BCE-2009-1 émis, 3.108 BCE-2009-1 ont été attribués et 108 ont été exercés ;
- au 31 décembre 2012, il reste un solde de 2.800 BCE-2009-1 pouvant être exercés ;
- les 2.800 BCE-2009-1 deviendront caducs le 9 septembre 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

2. BCE-2009-2 (Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009 et Deuxième Résolution du Conseil d'administration du 8 juillet 2009, Trentième Délibération du Conseil d'administration du 22 avril 2010, Conseil d'administration du 28 avril 2011, Conseil d'administration du 19 juin 2011, Première Délibération du Conseil d'administration du 8 septembre 2011, Conseil d'administration du 8 mars 2012, Sixième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012, Conseil d'administration du 27 juin 2012, Conseil d'administration du 13 septembre 2012, Conseil d'administration du 8 novembre 2012, Conseil d'administration du 13 décembre 2012)

- 7.566 BCE-2009-2 donnant droit de souscrire à 189.150 actions, à raison de 25 actions par exercice d'1 BCE-2009-2, ont été émis ;
- sur les 7.566 BCE-2009-2 émis, 7.566 BCE-2009-2 ont été attribués, 1.655 devenus caducs ont été annulés et 1.821 ont été exercés ;
- au 31 décembre 2012, il reste un solde de 4.090 BCE-2009-2 pouvant être exercés ;
- les BCE-2009-2 deviendront caducs le 8 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

3. BCE-2012-1 (Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012, Conseil d'administration du 27 juin 2012)

- 56.500 BCE-2012-1 donnant droit de souscrire à 56.500 actions, à raison d'1 action par exercice d'1 BCE-2012-1, ont été émis ;
- sur les 56.500 BCE-2012-1 émis, 56.500 BCE-2012-1 ont été attribués ;
- au 31 décembre 2012, il reste un solde de 56.500 BCE-2012-1 pouvant être exercés ;
- les BCE-2012-1 deviendront caducs le 27 juin 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

4. BCE-2012-2 (Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012, Conseil d'administration du 8 novembre 2012)

- 6.700 BCE-2012-2 donnant droit de souscrire à 6.700 actions, à raison d'1 action par exercice d'1 BCE-2012-2, ont été émis ;
- sur les 6.700 BCE-2012-2 émis, 6.700 BCE-2012-2 ont été attribués ;
- au 31 décembre 2012, il reste un solde de 6.700 BCE-2012-2 pouvant être exercés ;
- les BCE-2012-2 deviendront caducs le 8 novembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1 AG du 08/07/2009	3 108	3 108	0	0	308	2 800	09/09/19
BCE 2009-2 AG du 08/07/2009	7 566	7 566	1 655	0	1 821	4 090	08/07/19
BCE 2012-1 AG du 26/04/2012	56 500	56 500	0	0	0	56 500	27/06/22
BCE 2012-2 AG du 26/04/2012	6 700	6 700	0	0	0	6 700	08/11/22
TOTAL BCE	73 874	73 874	1 655	0	2 129	70 090	

3 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

3.1 BILAN

BILAN ACTIF EN EUROS		31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (TOTAL I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concession, Brevets et droits similaires	1 295 515	1 127 046	168 468	234 707
	Fonds commercial (1)				
	Immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériels et outillage	4 141 610	3 416 593	725 017	1 262 724
	Autres immobilisations corporelles	1 001 737	355 170	646 566	708 751
	Immobilisations en cours	184 621		184 621	476 583
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) (notes 4.4.1 et 4.4.3)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	542 090		542 090	465 178	
	TOTAL II	7 165 572	4 898 809	2 266 763	3 147 942
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				486 860
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances (note 4.4.4)	6 092 119		6 092 119	4 120 628
Capital souscrit – appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				10 039 822	
Instruments de trésorerie (note 4.4.5)	5 006 854		5 006 854	17 066 499	
Disponibilités	6 127 584		6 127 584	2 263 372	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) (note 4 4.7.4)	203 577		203 577	300 960
	TOTAL III	17 430 133		17 430 133	34 278 141
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 595 705	4 898 809	19 696 896	37 426 083

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

423 855

353 565

BILAN PASSIF EN EUROS		31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 166 312) (note 4.4.6)	166 312	165 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport (notes 4.1 et 4.4.6)	52 864 118	52 625 318
	Écarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 25 899 511	- 12 458 488
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 17 189 691	- 13 441 022
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	9 941 228	26 890 919
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées (note 4.4.7.1)	3 743 141	3 743 141
	TOTAL II	3 743 141	3 743 141
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges (notes 4.4.3 et 4.4.7.3)	73 334	35 660
	TOTAL III	73 334	35 660
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses (notes 4.4.4 et 4.4.7.1)	460 054	217 066
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION (note 4.4.4)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 012 870	4 992 835
	Dettes fiscales et sociales	1 313 901	1 159 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 4.4.4)	148 669	380 547	
Autres dettes (note 4.4.4)	3 698	6 498	
Comptes de régulation	Produits constatés d'avance (1) (note 4.4.7.4)		
	TOTAL IV	5 939 193	6 756 362
	Écarts de conversion du passif		
	TOTAL V		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	19 696 896	37 426 083
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 479 139	6 539 296

3.2 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS	31/12/2012			31/12/2011
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation (note 4.5.1)			10 500	6 051 177
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 489	50 576
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			17 989	6 101 753
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *, **			16 467 584	16 276 476
Impôts, taxes et versements assimilés			135 111	95 056
Salaires et traitements			3 089 888	3 057 107
Charges sociales			1 093 916	1 099 853
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (note 4.4.2)			1 473 858	1 496 234
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions (notes 4.4.3 et 4.6.1.3)			45 163	67 879
Autres charges			97 984	100 202
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			22 403 502	22 192 807
1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			- 22 385 513	- 16 091 054
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfices attribué ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	355 793	229 461
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		272
Différences positives de change	276	319
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		10 431
TOTAL (V)	356 068	240 483
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	242 988	141 504
Différences négatives de change	2 981	1 708
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	245 970	143 212
2 – RESULTAT FINANCIER (V-VI)	110 099	97 271
3 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 22 275 415	- 15 993 783
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note 4.5.5)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	104 101	133 603
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL (VII)	104 101	133 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note 4.5.5)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 810	96 370
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	33 810	96 370
4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	70 290	37 234
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X) (note 4.5.3)	- 5 015 433	- 2 515 527
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	478 158	6 475 839
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 667 849	19 916 862
5 – BENEFICE OU PERTE (total des produits – total des charges)	- 17 189 691	- 13 441 022

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

** Y compris : Redevance de crédit bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 19 696 896 euros et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégageant un déficit de 17 189 691 euros.

L'exercice débute le 01/01/2012 et se termine le 31/12/2012, soit d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice comparatif.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 arrêtés par le conseil d'administration en date du 28 février 2013. Ils sont présentés en euros sauf mention contraire.

4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'activité de la Société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à très court terme. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

Au cours de la période, la Société a procédé à une augmentation de capital, via vingt-deux exercices de BCE en dates du 17 janvier, du 18 janvier, du 23 janvier, du 30 janvier, du 2 février, du 9 février, du 2 mai, du 31 mai, du 14 juin, du 5 juillet, du 9 juillet, du 19 juillet, du 21 septembre, du 2 octobre, du 3 octobre, du 10 octobre, du 22 octobre, du 23 octobre, du 16 novembre, du 21 novembre, du 22 novembre pour un total de 1 200 BCE 2009-2, permettant d'augmenter le capital d'un montant de 1 200 euros, pour le porter de 165 111,80 euros à 166 311,80 euros, par émission de 30 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire de 8 euros, soit avec une prime d'émission de 7,96 euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 52 625 318 euros à 52 864 118 euros.

La Société maintient l'option pour le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2012. La première option a été exercée au titre de l'année civile 2009 et renouvelée en 2010 et 2011. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent à l'exercice 2012 a été comptabilisé pour 5 022 922 euros sur la ligne « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat (détail en note 5.3 e la présente annexe), déduction faite d'un montant de 7 489 euros au titre de la régularisation du Crédit d'Impôt Recherche 2011, et figure sur la ligne « autres créances » du bilan.

4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice n'est susceptible d'altérer la présentation ou l'évaluation des comptes tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

*(Code de commerce – articles L. 123-12 et L. 123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)*

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.3.1 PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu, notamment,

des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des instruments de trésorerie mobilisables au 31 décembre 2012, soit un montant total de 11 134 438 euros ;
- Le versement des subventions (3 033K euros) et avances remboursables (10 764K euros) restant à percevoir d'ici la fin du programme d'aide Oseo signé en 2009.

4.3.2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.3.2.1 *Frais de recherche appliquée et de développement* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

4.3.2.2 *Immobilisations incorporelles* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

4.3.2.3 *Immobilisations corporelles* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

4.3.2.4 *Immobilisations financières*

- Autres titres immobilisés

La Société a conclu avec Dexia Securities France (aujourd'hui BIL Finance), en 2010, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Carmat sans entraver le fonctionnement régulier du marché et sans induire autrui en erreur. A ce titre, la Société a mis à disposition de Dexia (BIL Finance) la somme de 300 000 euros. Les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture.

- Autres immobilisations financières

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale et
- du solde des sommes versées au titre du contrat de liquidité sur actions propres.

4.3.2.5 *Créances et dettes* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner

lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.3.2.6 *Disponibilités en euros*

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

4.3.2.7 *Instruments de trésorerie*

Ils comprennent les comptes à terme figurant à l'actif pour leur valeur d'acquisition, augmentés des intérêts courus acquis à la date de clôture de l'exercice.

4.3.2.8 *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

4.3.2.9 *Avances remboursables accordées par des organismes publics*

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

4.3.2.10 *Subventions d'exploitation*

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.3.2.11 *Indemnités de départ à la retraite*

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

4.3.2.12 *Charges de sous-traitance*

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

4.3.2.13 *Frais d'émission de capital*

En application de la méthode préférentielle, les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

4.4 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.4.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
Concessions, Brevets et droits similaires (1)	1 090 522	49 800	155 193
Immobilisations incorporelles en cours	0		49 800
TOTAL	1 090 522	49 800	204 993
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)	3 587 034	381 926	172 649
Installations générales, agencements, aménagements divers	697 575		34 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	256 002		14 083
Immobilisations corporelles en cours (3)	476 583		89 964
TOTAL	5 017 194	381 926	310 773
Autres titres immobilisés (4)	117 529		1 440 695
Autres immobilisations financières (5)	347 649		38 562
TOTAL	465 178		1 479 257
TOTAL GENERAL	6 572 894	431 726	1 995 023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, Brevets et droits similaires (1)			1 295 515	
Immobilisations incorporelles en cours	49 800			
TOTAL	49 800		1 295 515	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)			4 141 609	
Installations générales, agencements, aménagements divers			731 652	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			270 085	
Immobilisations corporelles en cours (3)	381 926		184 621	
TOTAL	381 926		5 327 967	
Autres titres immobilisés (4)		1 402 345	155 879	
Autres immobilisations financières (5)			386 211	
TOTAL		1 402 345	542 090	
TOTAL GENERAL	431 726	1 402 345	7 165 572	

(1) Ce poste inclut un montant de 411 284 euros comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de brevets.

(2) Ce poste inclut la mise en service de la salle blanche, pour un montant total de 943 582 euros. Ce poste inclut également un montant de 548 716 euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.

(3) Le poste immobilisations corporelles en cours est constitué de matériel et outillage industriel (bancs d'essai) pour un montant total de 130 197 euros, d'installations techniques pour un montant de 30 000 euros et de travaux d'agencements pour un montant de 24 424 euros.

(4) Ce poste inclut les 1 260 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 155 879 euros.

(5) Ce poste inclut (i) les liquidités non investies en actions propres à la clôture dans le cadre du contrat de liquidité pour 267 976 euros (ii) des dépôts de garantie pour un montant total de 118 235 euros, principalement constitués des dépôts liés aux contrats de location des locaux.

4.4.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminu-tions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	855 815	271 231		1 127 046
TOTAL	855 815	271 231		1 127 046
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 324 310	1 092 283		3 416 593
Installations générales agencements aménagements divers	167 511	75 061		242 572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 315	35 283		112 598
TOTAL	2 569 137	1 202 627		3 771 763
TOTAL GENERAL	3 424 952	1 473 858		4 898 809

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortis- sements linéaires	Amortis- sements dégressifs	Amortis- sements exception- nels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions, Brevets et droits similaires	271 231				
TOTAL	271 231				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 092 283				
Installations générales agencements aménagements. divers	75 061				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 283				
TOTAL	1 202 627				
TOTAL GENERAL	1 473 858				

4.4.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions	Montant début d'exercice	Augmenta- tions Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Risques divers (1)		7 489	7 489		
Pensions et obligations similaires (2)	35 660	37 674			73 334
TOTAL	35 660	45 163	7 489		73 334
Dépréciation des autres titres immobilisés					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	35 660	45 163	7 489		73 334
Dont dotations et reprises d'exploitation		45 163	7 489		
Dont dotations et reprises financières					

(1) Correspond à la provision sur le Crédit d'Impôt Recherche 2011 constituée au 30 juin 2012 et reprise lors du remboursement effectif, intervenu en juillet 2012

(2) Voir note 4.6.1.3

4.4.4 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104	104	
Impôts sur les bénéfices	5 022 922	5 022 922	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 028 677	1 028 677	
Débiteurs divers	40 416	40 416	
TOTAL	6 092 119	6 092 119	

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	460 054		460 054	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 012 870	4 012 870		
Personnel et comptes rattachés	722 240	722 240		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	575 416	575 416		
Autres impôts taxes et assimilés	16 246	16 246		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	148 669	148 669		
Autres dettes	3 698	3 698		
TOTAL	5 939 193	5 479 139	460 054	

4.4.5 INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Les instruments de trésorerie correspondent aux comptes à terme pour un montant de 5 000 000 euros ; il s'agit de deux contrats souscrits en novembre et décembre 2012 et venant à échéance au 26 janvier 2013 pour 1 000 000 euros et au 6 février 2013 pour 4 000 000 euros. Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 pour un montant de 6 854 euros. Ces placements ne présentent aucun risque sur le capital investi.

4.4.6 CAPITAL

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

4.4.6.1 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0,04	4 127 795	30 000		4 157 795
TOTAL		4 127 795	30 000		4 157 795

Les augmentations de capital, par l'exercice de BCE, intervenues au cours de l'exercice 2012 ont donné lieu à la création de 30 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro et de prix 8 euros, soit accompagnée d'une prime d'émission de 7,96 euros.

4.4.6.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture de la période	26 890 919
Augmentation de capital par exercice de BCE	240 000
Résultat de l'exercice	- 17 189 691
Capitaux propres à la clôture de la période	9 941 228

4.4.6.3 Bons de souscription d'actions

BSA 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 et à la suite du Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, 4 615 BSA 2009-1 ont été émis, parmi lesquels 1 519 BSA 2009-1 n'ont pas été attribués. Ces 1 519 BSA 2009-1 non attribués sont devenus caducs le 08/01/2011. 506 BSA 2009-1 émis ont été annulés à la suite de la démission d'un administrateur. Il reste au 31 décembre 2012 2 590 BSA 2009-1 qui donnent droit à souscrire à 64.750 actions nouvelles, représentant 1,56 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 8 euros.

Tableau Récapitulatif des BSA

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009-1 AG du 08/07/2009	4 615	2 590	2 025	0	0	2 590	08/07/19

4.4.6.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

BCE 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 et à la suite du Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, 3 108 BCE 2009-1 ont été émis intégralement attribués et souscrits, dont 308 ont été exercés.. Les 2.800 BCE 2009-1 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 70 000 actions nouvelles, représentant 1,68 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2009-2

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 et à la suite du Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, 7 566 BCE 2009-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits, dont 1 821 ont été exercés et 1 655 sont devenus caducs et ont été annulés. Les 4 090 BCE 2009-2 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 102 250 actions nouvelles, représentant 2,46 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2012-1

Par décision du Conseil d'administration en date du 27 juin 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2012, 56 500 BCE 2012-1 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. Les 56 500 BCE 2012-1 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 56 500 actions nouvelles, représentant 1,36 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 108,483403 euros.

BCE 2012-2

Par décision du Conseil d'administration en date du 8 novembre 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2012, 6 700 BCE 2012-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. Les 6 700 BCE 2012-2 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 6 700 actions nouvelles, représentant 0,16 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 122,00279 euros.

Tableau Récapitulatif des BCE

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1 AG du 08/07/2009	3 108	3 108	0	0	308	2 800	09/09/19
BCE 2009-2 AG du 08/07/2009	7 566	7 566	1 655	0	1 821	4 090	08/07/19
BCE 2012-1 AG du 26/04/2012	56 500	56 500	0	0	0	56 500	27/06/22
BCE 2012-2 AG du 26/04/2012	6 700	6 700	0	0	0	6 700	08/11/22
TOTAL BCE	73 874	73 874	1 655	0	2 129	70 090	

4.4.7 AUTRES DETAILS DU BILAN

4.4.7.1 *Avances conditionnées*

Le poste d'avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues d'Oseo, dont le montant total à la clôture de la période est de 3 743 141 euros. La note 4.6.1.1, ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus calculés selon la méthode de la capitalisation s'élèvent à 460 054 euros à la clôture de la période et figurent au passif dans la rubrique Emprunts et dettes financières diverses.

4.4.7.2 *Produits à recevoir* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	17 852
TOTAL	17 852

4.4.7.3 *Charges à payer*
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	460 054
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 697 684
Dettes fiscales et sociales	1 034 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	148 669
TOTAL	4 340 569

4.4.7.4 *Charges et produits constatés d'avance*
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	203 577
TOTAL	203 577

Le poste Charges constatées d'avance inclut notamment les éléments suivants :

- La quote-part des loyers du 1^{er} trimestre 2013 facturés en décembre 2012, pour un montant total de 123 878 euros ;
- La quote-part des redevances de licences informatiques et des primes d'assurance correspondant à la période courant après le 31 décembre 2012, pour un montant total de 79 699 euros ;

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	NEANT
TOTAL	NEANT

4.4.7.5 *Informations concernant les entreprises liées*

Les postes suivants du bilan intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 348 145
--	-----------

4.5 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

4.5.1 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2012, la société n'a encaissé aucune subvention de la part d'Oseo, le produit de 10 500 € enregistré en résultat étant relatif à une subvention reçue de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie pour l'emploi d'un doctorant. Comme, par ailleurs, le droit au versement de la prochaine subvention Oseo prévue contractuellement n'était pas acquis à la date d'arrêt des comptes, la subvention qui sera reçue après constatation par Oseo de l'achèvement de l'étape clé n°4 du projet (autorisation conditionnelle de l'ANSM et du CPP pour passer à des essais clinique chez l'homme) n'a pas été inscrite en Produits à recevoir au bilan du 31 décembre 2012 pour la quote-part correspondant aux dépenses déjà supportées à cette date, bien que la société ait été autorisée depuis le 1^{er} juillet 2012 à engager la phase de recherche EC5. L'encaissement de cette subvention permettra l'enregistrement d'un produit de 2 874 K€, attendu sur l'exercice 2013.

4.5.2 FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Elles se sont élevées à 14 450 400 euros au cours de l'exercice 2012 contre 14 281 761 euros au cours de l'exercice précédent.

4.5.3 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 5 015 433 euros, décomposé comme suit :

- 5 022 922 euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour la période du 1^{er} janvier au décembre 2012, contre 2 566 103 euros enregistré au titre de 2011 ;
- - 7 489 euros au titre de la régularisation du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2011, par comparaison entre le montant comptabilisé à la clôture de l'exercice 2011 (2 566 103 euros) et le montant remboursé par l'administration fiscale (2 558 614 euros).

4.5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pris en charge au titre de l'exercice est de 49 300 euros hors taxes et frais, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires au titre du contrôle légal des comptes et des interventions prévues par la loi: 44 900 euros
- Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : 4 400 euros

4.5.5 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels		
- Cession d'immobilisation		
- Cession d'action propre	104 101	119 081
TOTAL	104 101	119 081
Charges exceptionnelles		
- Cession d'immobilisation		
- Cession d'action propre	33 810	81 847
- Amendes et pénalités		
TOTAL	33 810	81 847

Le résultat exceptionnel résulte exclusivement, en 2012 comme en 2011, des cessions d'actions propres opérées dans le cadre du contrat de liquidité décrit en note 4.3.2.4

4.5.6 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIETES LIEES

Les postes suivants du compte de résultat intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Autres achats et charges externes	2 381 676
-----------------------------------	-----------

4.6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.6.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.6.1.1 Engagements donnés

Le montant total des commandes signées par la Société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 5 508 851 euros.

Un montant total de 3 743 141 euros d'avance remboursable a été reçu au cours des exercices précédents. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires au moins égal à 38 000 000 euros. Le contrat Oseo prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée.

La Société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 13,20% et de 30,45% au 31 décembre 2012. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel "Carmat" fabriqué et distribué par Carmat SA, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les 6 mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en

Annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficier de ces redevances pour un montant de 30 000 000 euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 euros est indexé sur l'Indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone euro.

Les droits ainsi alloués au professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 31 décembre 2012, la commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par la Société au titre du Contrat.

4.6.1.2 *Engagements reçus*

Le contrat Oseo prévoit le versement d'une somme totale de 17 442 639 euros au titre de subventions, dont 3 032 793 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 euros au titre d'avances remboursables, dont 10 764 169 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

4.6.1.3 *Engagements en matière de pensions et retraites*

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 31 décembre 2012.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Méthode des droits proratisés temporis, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- Progression des salariés de 2% par an ;
- Taux de rotation lent ;
- Taux d'actualisation de 3% par an (contre 4,6% au 31/12/2011 et 3,38% au 30/06/2012).

Le montant global de la provision s'élève à 73 334 euros à la clôture de la période, en hausse de 37 674 euros sur l'exercice.

4.6.2 AUTRES INFORMATIONS

4.6.2.1 Tableau de flux de trésorerie

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Résultat net	- 17 189 691	-13 441 022
Dotations aux amortissements et provisions	1 519 021	1 564 113
Reprises sur amortissements et provisions	- 7 489	-50 848
Plus ou moins values sur cession d'actif	-70 291	0
Subventions d'investissements virées au résultat	0	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	242 988	138 970
Capacité d'autofinancement	- 15 505 462	-11 788 787
Dettes fiscales et sociales	154 485	324 612
Dettes fournisseurs	-1 211 843	858 523
Autres dettes	-2 800	1 050
Produits constatés d'avance	0	-103 157
Stocks et en-cours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	486 860	-486 860
Autres créances	-1 971 491	1 574 642
Créances clients	0	0
Charges constatées d'avance	97 383	53 035
Décalages de trésorerie d'exploitation (variation du Besoin en Fonds de Roulement)	-2 447 406	2 221 845
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-17 952 868	-9 566 942
Acquisition d'immobilisations corporelles	-310 773	-878 960
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-204 993	-143 649
Acquisition d'immobilisations financières	-1 479 257	-38 694
Produit de cession d'immobilisations financières	1 472 636	0
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	-522 387	-1 061 303
Augmentation de capital	1 200	11 997
ORA/BSA	0	0
Prime d'émission	238 800	26 845 869
Incorporation des comptes courants	0	0
Dettes financières et avances conditionnées	0	1 724 249
Trésorerie résultant des opérations de financement	240 000	28 582 115
Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie	-18 235 255	17 953 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie - initiale (note 4.3.2.9)	29 369 693	11 415 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie - finale (note 4.3.2.9)	11 134 438	29 369 693

4.6.2.2 Informations relatives aux dirigeants

4.6.2.2.1 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de la période, selon les dispositions prévues à l'article R. 123-197 du Code de commerce.

4.6.2.2.2 Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 100 000 euros au titre de l'exercice (sommes inscrites sous la rubrique « Autres charges » du compte de résultat).

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur la période s'élève à 592 469 euros et se décompose comme suit :

Nature	2012	2011
Salaires bruts	502 696	533 444
Avantages en nature	9 780	9 780
Bonus	79 994	34 051
Rémunérations totales	592 469	577 275

4.6.2.3 Accroissements et allègements dette future d'impôt (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-24°)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	56 481 356

Ce montant comprend :

- Le report de la perte fiscale dégagée lors des exercices antérieurs et disponible au 1er janvier 2012, pour un montant de 36 118 532 euros ;
- La perte fiscale dégagée au titre de l'exercice 2012, pour un montant de 20 362 824 euros.

4.6.2.4 Effectif moyen (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Personnel salarié	2012	2011
Cadres	30	30
Agents de maîtrise et techniciens	4 ⁽¹⁾	1
Employés	6 ⁽²⁾	4
Total	40	35

⁽¹⁾ incluant 2 intérimaires contre aucun au cours de l'exercice précédent

⁽²⁾ incluant 1 intérimaire contre aucun au cours de l'exercice précédent

4.6.2.5 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2 050,17 heures.

CARMAT SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Lison Chouraki
13, rue Spontini
75016 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

« Aux Actionnaires

CARMAT SA

36, Avenue de l'Europe
78941 Vélizy-Villacoublay

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés du 16 octobre 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carmat SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Lison Chouraki

Pierre Riou »

